



**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR, UNIVERSITAIRE,
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ET INNOVATIONS**

La Ministre



**ARRETE MINISTERIEL N°...230... /MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026
DU.07.10.8 /2026 PORTANT NOMINATION A TITRE INTERIMAIRE DE
CERTAINS MEMBRES DU COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT SUPERIEUR
DES TECHNIQUES MEDICALES DE KINSHASA, « I.S.T.M./KINSHASA » EN
SIGLE, EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

La Ministre de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011, portant révision de certains articles de la Constitution du 18 février 2006 ;

Vu le Décret-loi n°017/2002 du 3 octobre 2002 portant code de conduite de l'agent public de l'Etat ;

Vu la Loi-Cadre n°14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National ;

Vu la Loi n°18/038 du 29 décembre 2018 portant statut du personnel de l'Enseignement Supérieur, Universitaire et de la Recherche Scientifique ;

Vu l'Ordonnance n°24/022 du 01 avril 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ;

Vu l'Ordonnance n°24/88 du 11 octobre 2024 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement, ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n°25/247 du 07 août 2025 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et de Vice-Ministres ;

Vu l'Ordonnance n° 25/293 du 15 décembre 2025 fixant les attributions des Ministères, spécialement l'article 1er, littéra B, point 24, relatif au Ministère de l'Enseignement Supérieur, Universitaire, Recherche Scientifique et Innovations ;

Considérant, d'une part, la vacance provisoire créée par les Arrêtés ministériels

n°220/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026 du 30 juillet 2026 et
n°221/MINESURSI/CAB.MIN/SASM/MMK/2026 du 30 juillet 2026 portant tous suspension
d'un membre du Comité de Gestion de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de
Kinshasa, « I.S.T.M./Kinshasa » en sigle, en République Démocratique du Congo et, d'autre
part, la nécessité d'assurer la continuité du service ;

Vu la nécessité et l'urgence ;



ARRETE :

Article 1 :

Sont nommées, à titre intérimaire, pour exercer les fonctions en regard de leurs noms, au sein du Comité de Gestion de l'Institut Supérieur des Techniques Médicales de Kinshasa, les personnes ci-après :

NOM, POST-NOM ET PRENOM	FONCTION	GRADE	MATRICULE
MWANAMOKI MBOKOSO Paola	Secrétaire Général Académique	P.O	7.894.269 X
YALIKA LUFUNGOLA Michel	Administrateur du Budget	Dir.	7.908.317 H

Article 2 :

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 :

Le Secrétaire général à l'Enseignement Supérieur et Universitaire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le **07 AUG 2026**

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse,



